



Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°44/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Date de la convocation : Le 17 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-trois du mois de septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Athanase JEANNE-ROSE.

Nombre de conseillers municipaux

En exercice 33

En début de séance :

Présents 20
Procurations 3
Absents 8
Excusés 2

En cours de Séance :

Présents 20
Procurations 3
Absents 8
Excusés 2

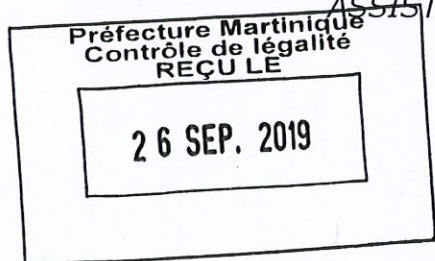
PRESENTS : Adjoints : Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, Mme CALVEYRAC Arlette, M. ZAIRE Georges
Mme THALY-PONTAT Lysiane.

Conseillers municipaux : M. BASTE Mathurin, Mme JOISIN Marie-Yolaine, M. NAPOLY Raymond, M. BOLO Laurent, M. SOLBIAC Honoré, M. VERIN Fred, Mme AGEE Marie-Claire, Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. COURTINARD Jean-Marc, M. Hubert BAUBAND, Mme DUPUY Olive, M. PETIT Claude-Henri, M. MARLET Camille, Mme LAMIN Marie-Josée.

ABSENTS EXCUSES : M. Simon MORIN, M. Eric NOLEO (procuration à Mme CRAMER Jeannette), Mme GOLVAT Agnès (procuration à M. Athanase JEANNE-ROSE), M. CHARLEC Charlery, Mme ARNETON Thérèse (Procuration à M. Camille MARLET)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme BELLIARD Valentine, Mme MONDESIR Manuela, Mme GRUTUS Elise, Mme Nicole LIPAN, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, JOSEPHINE Adrien.

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier), Mme Valentine CILPA (DGA1), Claudine NELLA (DGA3), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice service juridique et réglementation), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative), M. Pascal QUIONQUION (DGA2)



Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures dix minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Marc COURTINARD pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Le maire expose :

La présente décision modificative permet à la Ville d'inscrire les crédits nécessaires pour faire face à ses engagements. La section de fonctionnement et d'investissement sont ainsi modifiées, tant en recettes qu'en dépenses.

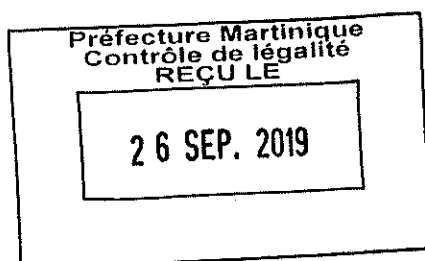
1. La section de fonctionnement :

Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :

- **176 647,64€ au chapitre 011** (charges à caractère général) correspondant à :
 - des crédits pour la redevance spéciale des ordures ménagères CACEM,
 - des crédits supplémentaires pour faire face aux dépenses d'électricité.
- **100 000€ au chapitre 012** (charges de personnel) correspondant à :
 - un complément permettant d'ajuster la prévision au budget primitif.
- **2 240€ au chapitre 014** (atténuation de produits) correspondant à :
 - un réajustement lié à une augmentation du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal).
- **305 796,32€ au chapitre 65** (autres charges de gestion courante) correspondant à :
 - une augmentation de la subvention allouée à la Caisse des écoles de 300 000€ pour faire face à ces différentes dépenses,
 - l'inscription de la subvention pour le Parc Naturel Régional.
- **6 835,50€ au chapitre 042** (Opérations d'ordre de transfert entre sections) correspondant à :
 - un ajustement des dotations d'amortissements lié à des régularisations sur les années précédentes.

Sont inscrits en recettes de fonctionnement :

- **253 297,20€ au chapitre 73** (impôts et taxes) correspondant à :
 - un ajustement de l'Octroi de mer.
- **51 717€ au chapitre 74** (dotations et participations) correspondant à :
 - un ajustement des différentes dotations de l'Etat dont la DTS (dotation sur les titres sécurisés) et l'allocation compensatrice d'exonération sur taxe foncière et d'habitation.
- **286 505,26€ au chapitre 042** (Opérations d'ordre de transfert entre sections) correspondant à :
 - la quote-part sur les reprises des subventions et fonds d'investissement transférables rattachés aux actifs amortissables.



2. La section d'investissement :

Sont inscrits en dépenses d'investissement :

- **48 444,97€ au chapitre 21** (immobilisations corporelles) correspondant à :
 - l'acquisition de copieurs multifonctions et de climatiseurs.
- **286 505,26€ au chapitre 040** (Opérations d'ordre de transfert entre sections) correspondant aux :
 - reprises des subventions et fonds d'investissement transférables rattachés aux actifs amortissables dont la contrepartie est en recette de fonctionnement au chapitre 042.

Sont inscrits en recettes d'investissement :

- **292 203€ au chapitre 10** (dotations, fonds divers et réserves) correspondant au :
 - FCTVA 2017 à percevoir.
- **35 911,73€ au chapitre 13** (subventions d'investissement) correspondant aux :
 - subventions CACEM pour l'acquisitions d'équipements techniques et informatique.
- **6 835,50€ au chapitre 040** (Opérations d'ordre de transfert entre sections) un complément pour l'amortissement d'immobilisations incorporelles.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent ainsi pour un total de **591 519,46€** en section de fonctionnement et **334 950,23€** en section d'investissement.

.....
Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

D'APPROUVER la décision modificative n°1 du budget de la ville telle que présentée.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 23 septembre 2019

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le
Publié le



Le Maire

A. JEANNE-ROSE